



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 121039

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'accès aux soins des personnes bénéficiaires de la « couverture maladie universelle » (CMU). Une récente enquête-test réalisée dans le Val-de-Marne a confirmé que les refus de soins s'accumulent au détriment des plus défavorisés relevant particulièrement de la couverture maladie universelle et de l'aide médicale d'État. Cette situation n'est pas isolée et induit un accès aux soins inégalitaire selon le niveau de revenus des patients concernés. La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), saisie le 30 juin 2006, a rappelé dans sa délibération, rendue publique le 14 novembre 2006, qu'en vertu des dispositions du code de la santé publique, « aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention et aux soins ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend mettre en place afin de garantir l'égal accès aux soins de tous les usagers au système de santé, y compris aux usagers les plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121039

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2832